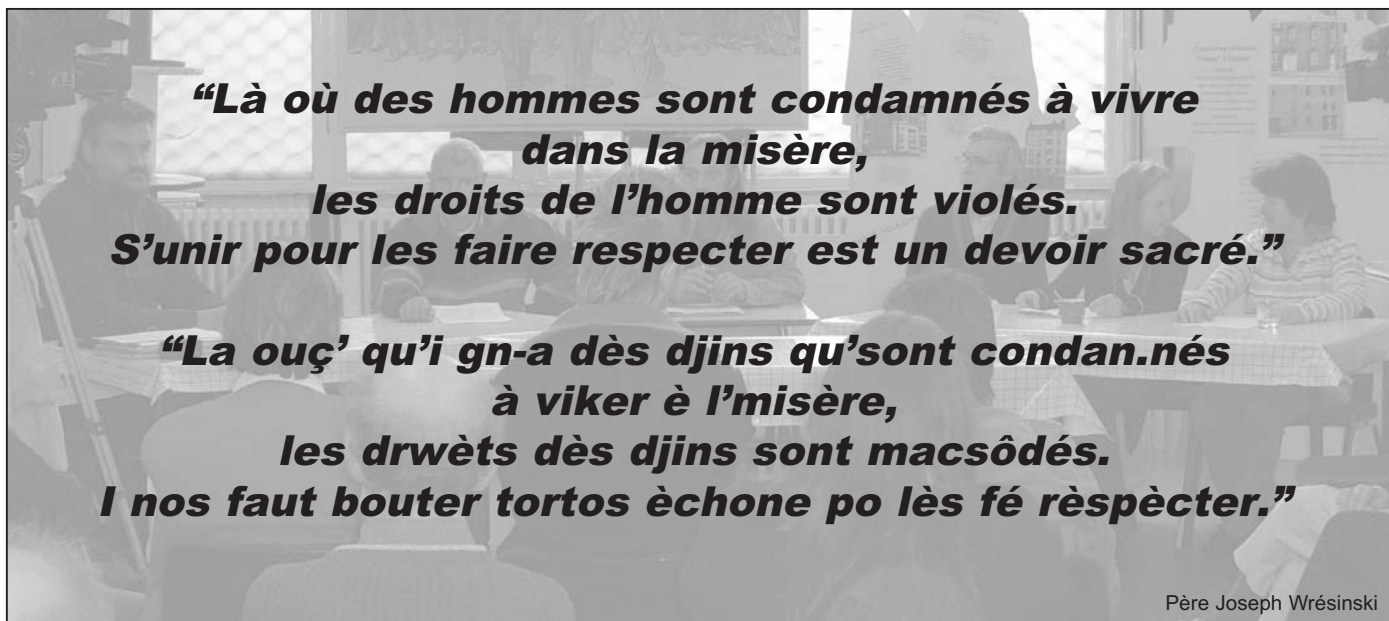




« LA MAIN DANS LA MAIN » : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 254 Décembre 2007 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.



**“Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l’homme sont violés. S’unir pour les faire respecter est un devoir sacré.”**

**“La ouç’ qu’i gn-a dès djins qu’sont condan.nés à viker è l’misère, les drwèts dès djins sont macsôdés. I nos faut bouter tortos èchone po lès fé rèspecter.”**

Père Joseph Wrésinski

Lors de notre 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, nous insistions notamment sur l’importance de pouvoir considérer les plus pauvres comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Etant donné que ce sont les premiers concernés, il est indispensable de pouvoir tenir compte de leur parole et de leur vécu. Ceci afin de penser autrement et dans le dialogue, des politiques en matière de lutte contre la pauvreté.

Dans une société de plus en plus individualiste et en proie à la mondialisation, il est essentiel de se donner tous les moyens nécessaires pour rejoindre les plus pauvres dans leur combat quotidien contre la misère. Il faut continuer à tisser des solidarités et de l’espoir entre les hommes mais également pour que la parole des plus pauvres soit entendue dans d’autres lieux et prise au sérieux.

Delphine

## EDITORIAL

## N° 254 SOMMAIRE

**L • S • T**

**LUTTES  
SOLIDARITÉS  
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur  
Tél. : 081 / 22 15 12  
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR 1  
P705187

Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 254  
Décembre 2007

Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin 5000 Namur

Journal spécial du 17 octobre 2007

- **Andenne, Ciney-Marche et Namur**
  - Nous voulons vous dire
  - En face du Parlement wallon
  - Impressions
- **Nos droits** **6**
  - Nouveautés sur le contrat de bail
- **La page des enfants** **7**
  - La Bibliothèque de rue s’intéresse à la lettre **A**
- **Ça se passe** **8**
  - “Familles” s’expose
- **Petites nouvelles** **8**

## REFUS DE LA MISÈRE

### NOUS VOULONS VOUS DIRE

***C'est en se basant sur notre vie que nous avons écrit  
cette lettre à Monsieur Van Rompuy.  
Celle que nous lui avons lue le 17 octobre en est un résumé***

Monsieur le Président,

Nous voulons vous dire pourquoi, au regard de notre vie de tous les jours, la déclaration de solidarité est importante, et pourquoi nous en attendons beaucoup.

En même temps, nous avons très peur de parler devant vous. D'abord, nous avons l'habitude de ne pas être entendus, ou bien que ceux qui nous écoutent ne nous font pas confiance, nous jugent, voire nous condamnent et nous méprisent.

#### NOTRE ENGAGEMENT

D'autre part, nous savons que nous parlons au nom de personnes ou de familles qui vivent les mêmes souffrances et les mêmes luttes que nous ; au nom de ceux qui sont tellement enfermés dans la misère et la solitude, qu'ils sont encore plus pauvres que nous.

Ce qui nous permet de parler aujourd'hui, c'est notre engagement dans un Mouvement, avec des pareils à nous autres, et d'autres qui rejoignent notre résistance ; un lieu où on partage nos forces et nos solidarités.

#### LUTTER

Notre histoire, depuis plusieurs années, c'est une lutte de tous les jours pour vivre en famille, pour récupérer notre enfant qui nous a été enlevé, peu après sa naissance, il y a 10 ans.

Une lutte de tous les jours pour un logement. Pour diverses raisons, nous avons du quitter le logement dans lequel nous vivions. Aujourd'hui, nous sommes à la rue, et nous devons user nos dernières amitiés pour être hébergés quelques jours.

C'est de plus en plus difficile de trouver un logement dans des prix que



nous pouvons assumer. Et les démarches pour un logement social nous reportent à plusieurs années, même avec des conditions prioritaires.

Une lutte de tous les jours pour un revenu. C'est vraiment très difficile de trouver un emploi, qui garantit un salaire convenable, quand on n'a pas eu la chance d'aller à l'école. C'est plutôt des petits engagements mal rémunérés ou des formations plus ou moins sérieuses qui nous sont proposées.

Aujourd'hui, nous percevons des allocations de chômage, mais nous avons peur que notre situation de sdf soit l'occasion d'une nouvelle suspension de revenus.

C'est à partir de ce vécu que nous voulons insister sur l'appel que l'on considère les plus pauvres comme les premiers acteurs de la lutte contre la pauvreté; qu'on les associe à la mise en place et à l'évaluation des politiques qui les concernent ; et qu'on porte l'ambition d'un monde sans pauvreté.

Il faut vivre au quotidien ce combat injuste et non reconnu pour com-

prendre combien c'est difficile, voire impossible de continuer à croire que d'autres en sont préoccupés.

#### SOLIDARITÉ

A la rue... Dès que nous avons appris que nous devions quitter notre logement, nous nous sommes engagés dans toutes les démarches de recherches possibles. Nous avons déjà connu pareille situation, et nous n'avions pas trop peur. Nous pensions que nous pourrions rapidement retrouver un possibilité de logement qui nous convienne, dans nos revenus.

En peu de temps, les choses ont bien changé... Nous nous sommes retrouvés à la rue, en multipliant les démarches, et en profitant des accueils qui se proposent. Entre gens pauvres, on s'entraide ; donc, chaque matin, on retire le matelas du salon.

On ne peut se rendre dans une maison d'accueil à cause du chien, et je ne veux pas qu'on le pique.

Jour après jour, on perd sa confiance,... c'est de plus en plus stres-

## REFUS DE LA MISÈRE

sant,... on devient fou, beaucoup reviennent à la boisson...

Ce n'est pas évident ! Il y a toujours des gens et des AS pour nous questionner et nous dire que c'est facile, qu'il suffit de, ou bien « tant que tu n'as pas ce papier, il faut attendre!». On nous mène en bateau ! Tu fais un paquet de démarches et on te demande « où sont tes preuves ? »

Ou bien l'AS ne sait pas répondre, il est mal à l'aise, et il nous dit, comme face à une fatalité que nous refusons : « il ne faut pas donner de l'espoir là où il n'y en a pas ».

C'est blessant et ça nous donne l'envie de tout lâcher. C'est pourtant tellement important d'avoir de l'espoir, surtout quand on se demande tout le temps comment ça va continuer...

On lutte et on résiste, mais on ne nous fait pas confiance. Même les travailleurs sociaux ne croient pas en nous. Au début, on voulait faire nos démarches seuls, mais les portes restaient fermées. Avec l'appui d'un permanent de LST, les portes sont plus ouvertes.

### HUMILITÉ

C'est comme si notre parole n'avait aucun poids. C'est vexant ! Une personne qui arrive pour faire une démarche est fragilisée ; il faut qu'elle soit accompagnée pour que sa parole soit entendue. J'ai trouvé cela très humiliant !

Au service social, l'assistante sociale était dénigrante, elle disait : «Vous ne faites rien !» . On lui présentait pourtant une farde remplie de tous les documents de nos démarches. Heureusement, on a changé d'AS, et

maintenant on peut travailler en confiance. Quel temps perdu ...

Les délais ne sont pas les mêmes pour les services et pour nous. Pour recevoir un papier de reconnaissance de sans-abri, nécessaire à l'introduction d'une demande en priorité nous avons du attendre 15 jours pour une signature qui n'était qu'un cachet.

Et puis, vivre dans la rue, ça coûte cher !

Chez un ami, on a déposé un congélateur avec des frites congelées. On doit pourtant acheter des frites bien plus chères à la friterie ; et même si on va dans des restos du cœur ou sociaux, c'est 2x2 Euros pour un seul repas ; c'est bien plus cher que chez soi !

### ON NE PEUT PAS VIVRE SANS CHEZ SOI !

Et puis, on prend beaucoup de risques. On ne peut pas dire la réalité de ce qu'on vit, ni exprimer notre situation, on se met alors en danger. C'est vrai pour le revenu, mais c'est plus vrai encore pour la famille.

Et tous ces silences qui s'imposent éveillent des violences qu'on doit dégager quand on est entre nous. Je ne peux pas me venger sur l'AS, alors je me venge sur mon mari.

Evidemment, nous n'avons pas dit au SPJ que nous n'avions plus de logement. Nous ne voulons pas abîmer ce qu'il reste d'espoir dans notre relation avec notre enfant. Mais il est dans notre composition de famille, et même s'il ne vient jamais à la maison, on nous dit qu'il faut un logement deux chambres ! Et c'est plus difficile à trouver, alors qu'une chambre nous suffit.

### ÊTRE ACTEUR

Nous voulons seulement vous dire, à partir de notre situation combien nous sommes les premiers acteurs de ce combat que nous n'avons pas choisi. Que nous sommes souvent les seuls à croire encore que notre situation peut évoluer, que ce n'est pas juste et que ce n'est pas une fatalité.

Nous sommes souvent les premiers à refuser de nous résigner, mais aussi ceux qui seront sans doute les premières victimes, totalement usées et victime du mépris des autres.

Au plus profond de notre situation, nous refusons de croire que notre combat ne mobilisera pas tous les hommes, s'ils nous entendent et nous donnent la place de partenaire qui nous convient.

Notre combat est un combat pour tous les hommes, un combat pour la justice, un combat pour la paix, un combat qu'on ne peut pas perdre.

Merci de vous associer à cette lutte, et d'y amener toutes les énergies des décideurs politiques.

LÈM



## AGENDA DES REUNIONS CAVES

### A NAMUR

Le mardi :  
4 décembre 2007 à 20h00  
18 décembre à 20h00

### A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle  
le jeudi de 9h à 10h30.

### A ANDENNE

Le mardi :  
11 décembre à 20h00  
25 décembre (Noël) à 20h00

## REFUS DE LA MISÈRE

### EN FACE DU PARLEMENT WALLON

#### *Mot d'accueil lu en présence de M. Rudy Demotte, Ministre Président du Gouvernement wallon.*

Monsieur le Ministre Président,  
Mesdames, Messieurs,

Si nous prenons la parole aujourd'hui, c'est en tant que familles et personnes qui résistent à chaque instant à la misère, ou qui leurs sont solidaires au sein du mouvement LST.

C'est également au nom des associations ATD Quart-Monde, LST, Amnesty International, Vivre Ensemble, qui depuis plusieurs mois portent la campagne de diffusion de la déclaration de Solidarité.

Nous voulons remercier toutes celles et ceux qui se rassemblent aujourd'hui dans la volonté de témoigner des résistances à la misère des plus pauvres ici et ailleurs, espérant que ces engagements seront autant de sources de solidarités et de changements.

Nous voulons également remercier Monsieur Demotte, Ministre Président de la Région Wallonne pour sa présence ici en vue de signer la déclaration de solidarité.

En ce moment dans de nombreux pays, des délégués des populations les plus pauvres déposent la « déclaration de solidarité » auprès de différentes instances.

Ce sont des Gouvernements, des Organisations de défense des travailleurs, des Organisations internationales, des Conseils communaux.

En ce moment, donc, une délégation dépose la déclaration de solidarité appuyée par des milliers de signa-

Nous disons que ce bâtiment historique garde, dans chacune de ses briques, la mémoire des résistances à la misère des plus pauvres. Rappelons-nous en effet que « l'hospice St-Gilles » a d'abord été « l'hôpital des pauvres » à Namur.

Par rapport à son affectation actuelle nous souhaitons que les parlementaires qui débattent dans ce lieu puissent eux aussi entendre les espérances des plus pauvres, leur soif d'être reconnus à travers leur résistance à la misère, comme parents, comme citoyens, dignes d'écoute et surtout de participation.

Aujourd'hui, c'est aussi un engagement qui se prend.

Nous savons qu'il nous faudra le construire au jour le jour dans un contexte de mondialisation davantage apte au développement d'inégalités, d'exploitations débridées tant de l'homme que de l'environnement, voire de répression.

Reconnaître que les plus pauvres sont les premiers acteurs à résister à la misère et qu'il faut impérativement prendre en compte leurs espérances, leurs réalités de vie pour construire une société plus juste et en progrès, relève du défi.



tures, auprès du Secrétaire Général de l'ONU.

En Belgique, une délégation des associations porteuses de la démarche dépose cette déclaration à la Chambre des représentants à Bruxelles.

Nous y sommes représentés par une famille qui est en recherche de logement depuis plusieurs mois.

En 1996, à l'occasion du 17 Octobre, des militants du mouvement LST et des amis se sont rassemblés ici devant ce qui devenait le Parlement wallon.

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,  
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU  
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

## REFUS DE LA MISÈRE

L'adhésion à la déclaration de solidarité traduit de la part des signataires cette volonté de relever ce défi.

En 1987, une Dalle « à la mémoire des victimes de la misère » a été inaugurée sur le parvis des droits de l'homme à Paris.

Les mots suivants y sont gravés.

« Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère,

Les droits de l'homme sont violés,

S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».

En vingt ans, dans une trentaine d'endroits, des autorités de différents pays et régions ont décidé d'installer dans des endroits « symboliques » une copie de cette dalle pour se rappeler l'importance de ces mots.

Pour continuer à relever ce défi nous aimerions porter avec vous, Monsieur le Ministre Président et

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le projet de pouvoir déposer également dans un endroit très proche de ce Parlement, ou à l'entrée de celui-ci, une copie de la Dalle inaugurée à Paris en 1987.

Nous en avons réalisé un exemplaire que nous « inaugurons » avec vous temporairement en cette journée.

Un ami a réalisé pour nous une traduction dans le Wallon que l'on rencontre le long de la Meuse entre Justin et Andenne.

Nous souhaitons à chacune et à chacun, et à vous aussi Monsieur le Ministre Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, de pouvoir mettre en oeuvre de tels idéaux.

En vous remerciant.

Des militants



### Impressions de militants d'Andenne et de Namur

Delphine : « C'était une grande première pour moi ! J'ai eu l'occasion durant cette journée de prendre le temps de découvrir et de discuter avec des militants avec qui je n'avais pas encore eu l'occasion de parler. Ce fut, pour moi, un moment de partage et d'échanges très agréable. »

Norbert : « J'ai trouvé cette journée très intéressante. Le fait de mener une action devant le Parlement wallon a suscité chez les parlementaires l'envie de venir voir ce qu'il se passait.

Ils ont pu ainsi, pour certains d'entre eux, signer la déclaration de solidarité. Certains ont même pris le temps de nous écouter. »

Sandra : « Une journée très enrichissante par les différents contacts qu'on a pu avoir. L'occasion de se faire entendre au niveau des représentants politiques, d'échanger nos idées... »

Luigi : « J'ai trouvé cela intéressant... Le ministre DEMOTTE a pris le

temps de dire bonjour à tous ceux qui étaient présents et il a parlé avec certains d'entre nous ! »

Guy et Josiane : "Ce 17 octobre 2007, LST a organisé une journée consacrée à la pauvreté dans le monde.

Nous y avons participé et nous avons pu échanger nos différents points de vue à ce sujet.

Nous avons eu aussi l'honneur et le plaisir de parler avec le Ministre de la Région wallonne Monsieur Demotte qui nous a écouté très attentivement et nous croyons qu'il était très solidaire avec nous.

Nous avons eu la chance d'avoir plusieurs signatures des Ministres de la Région wallonne.

Nous avons été heureux de participer à cette journée de la pauvreté".

Isa : " La journée du 17 octobre 2007, a été l'occasion de rencontrer des militants des différentes régions.

De même, des personnes sont venues nous rejoindre et nous soutenir dans cette action qui nous interpelle".

Andrée: " Je voudrais dire que cette journée a été très importante pour tout le monde (les militants du mouvement LST, les personnes qui sont venues nous rejoindre, les passants ainsi que les parlementaires et le Ministre Monsieur Demotte).

C'était aussi l'occasion de demander qu'une copie de la dalle qui rend honneur à ceux qui meurent pour cause de pauvreté soit placée à l'entrée du Parlement wallon. Notre demande a été approuvée par les parlementaires que nous avons rencontrés ce jour-là.

Nous avons encore du travail à faire pour le concrétiser."

Des militants de LST

## NOS DROITS

# NOUVEAUTÉS À PROPOS DU CONTRAT DE BAIL

### *Conclure un contrat de bail pour son logement n'est pas simple. Petit tour d'horizon de nouveautés récentes.*

#### **BAIL ORAL ET BAIL ÉCRIT**

Auparavant, le bail verbal ou écrit était soumis aux mêmes règles légales. Quelques exceptions essentielles cependant.

D'une part, le contrat verbal était toujours considéré par la loi comme conclu pour 9 ans, tandis que le bail écrit pouvait prévoir une autre durée.

D'autre part, le propriétaire ne pouvait exiger l'indexation annuelle du loyer que pour autant que le bail écrit l'ait prévu, ce qui (sauf accord exprès du locataire) interdisait toute indexation en cas de bail verbal.

Le bail verbal présentait un inconvénient : en l'absence de contrat écrit et signé qui précisait les droits et obligations du bailleur et du locataire, c'était la loi qui s'imposait et qui définissait les droits et devoirs de chacun.

Or peu de bailleurs et peu de locataires connaissaient les principes, et, a fortiori, les détails, de la loi. Tout cela était donc source de conflits...

Désormais, une nouvelle loi impose que tous les contrats conclus à partir du 18 mai 2007 soient rédigés par écrit.

#### **LE BAIL ÉCRIT OBLIGATOIRE**

La loi impose que le contrat précise, au minimum, les mentions suivantes : l'identité de toutes les parties, la date de prise en cours du bail, la désignation de tous les locaux et parties d'immeubles loués, et le montant du loyer.

Que faire si le propriétaire ne présente pas de projet de contrat écrit, ou qu'il refuse de le signer, ou que ce

contrat ne contient pas les mentions obligatoires ?

Le locataire peut le mettre en demeure de le faire : c'est-à-dire lui envoyer un courrier recommandé lui donnant un délai ultime pour effectuer le nécessaire.

Et si cela ne suffit pas, le locataire devra faire une procédure devant le juge de paix qui officialisera dans son jugement l'existence du contrat de bail et qui précisera les éléments minimaux obligatoires.

Bien sûr, si c'est le locataire qui refuse de signer le contrat que lui présente le propriétaire, celui-ci peut à son tour le mettre en demeure de le signer et, à défaut, saisir le juge de paix.

Voici donc le juge habilité à «mettre sur papier» un accord passé par oral ! Bien sûr, sans pouvoir au passage mettre à charge des parties des conditions ou obligations nouvelles ! C'est tout à fait neuf comme démarche... et source de bien d'incertitudes que seule la pratique clarifiera.

#### **DES INCONNUES...**

Que se passe-t-il si aucune des parties ne met l'autre en demeure de passer au contrat écrit, ni ne demande au juge de rendre un jugement qui officialisera le contrat oral existant ?

Le contrat est nul ? Il est quand même valable ? Silence de la loi...

Pourra-t-on tout à coup mettre l'autre partie en demeure de signer le contrat, alors que le locataire et le propriétaire seraient liés, sans que cela n'ait jamais posé de problème, par un contrat oral depuis des années ? Silence de la loi...

Et si, après des années de bail verbal, le propriétaire veut mettre fin au contrat parce que le locataire ne paie plus son loyer et qu'il demande au juge de l'expulser ?

Le juge devra refuser d'intervenir parce que le bail n'a jamais été mis par écrit ? Ou bien devra-t-il commencer par le mettre par écrit dans son jugement, pour décider ensuite d'y mettre fin aux torts du locataire ? Silence de la loi...

Enfin, il aurait été bien utile que la loi, en imposant le recours au bail écrit, propose aux propriétaires et locataires un projet-type de contrat, avec des clauses équilibrées...

Pourquoi finalement interdire désormais le bail oral et imposer le bail écrit ? Parce que la loi a par ailleurs imposé l'enregistrement des contrats de bail (c'est en réalité une technique pour construire une banque de donnée sur les locations), et que seul un contrat écrit peut être enregistré !

#### **ET LES CONTRATS ORAUX EN COURS ?**

Et qu'en est-il des contrats oraux déjà en cours au 18 mai 2007 ? Il n'y a pas d'obligation de les mettre par écrit, mais chacune des parties a quand même le droit de demander au juge d'officialiser le contrat dans un jugement.

Attention néanmoins : lorsqu'un contrat oral, déjà en cours au 18 mai 2007, vient à être renouvelé, il devra être mis par écrit.

Philippe Versailles

## DES ENFANTS DE NAMUR

### LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE S'INTERESSE A LA LETTRE A

*A la maison, A table. A manger...*

“Chez nous, on ne mange pAs tous , ensemble A table, pArce que on est 17! MAMAN prépAre le repAs Avec mon tonton ou Avec mA soeur qui A 16 ans. Elles font des pAtes A la sauce blanche”

Morgane

“Cet Après-midi, mes deux tontons ont sorti les encombrants: des vieilles cAsseroles, un pArApluie cAssé , une cAge, une Armoire foutue, un tApis et des sAcS poubelles et aussi une chArette.

MAMAN Avait trié et décidé ce qu'on jetait. J'aurais voulu gArder un pantAlon qu'elle jette.”

Morgane et Marie-josé

“Il y A une tAble pour moi et mA soeur lsAbelle. Une autre tAble pour pApA et mAMAN. MA grande soeur AlinA mange dans sA chambre cAr elle ne veut pAs manger A table.”

Catherine

“MAMAN fait A manger, coupe des AnAnAs, prépAre du poulet et du mouton au rAMAdan.”

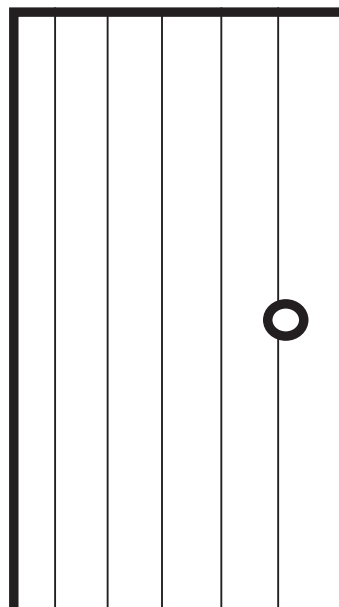
Jasmina

“On dit A la maison, mais chez nous, c'est pAs des maisons mais des AppArtements!”

Alison, William, Félicia

“MA mAMAN fait de la soupe Avec des pAtes et des cArottes. PApA, il dort et il fait le cAfé”

Selma



## ÇA SE PASSE

à Namur

“ FAMILLES ” S’EXPOSENT



L’an dernier, dans notre journal “La main dans la main”, le groupe des jeunes de LST présentait ses mandalas sur le thème de la famille. En septembre et octobre dernier, ils étaient exposés à la permanence de LST Namur. Ces 3 et 4 novembre 2007, ils étaient à Houyet lors d’une rencontre théâtrale.

*“Aux jeunes de LST,*

*Ces vendredi et samedi, environ 200 personnes sont passées dans notre salle de spectacle.*

*Vos mandalas étaient exposés dans la salle d’accueil et ont interpellé les regards des uns et des autres.*

*Il y avait des jeunes et des adultes de Houyet, Namur, Beauraing, Marche, Ciney, Rochefort, Bièvre, Neufchâteau, Gembloux, Sambreville, Couvin, Andenne, Hour, Assesse, Havelange et Spy.*

*Mais d’où qu’ils soient, tous ont été émus par votre vision de la famille et bousculés par votre définition de Luttes, Solidarités, Travail.*

*Nous vous remercions pour cette exposition et attendons avec impatience le livre qui suivra.*

*L’équipe de la Compagnie Buissonnière,*

*Laëtitia, Sophie, Bruno.”*

Ils sont ensuite repassés par Namur ce 26 novembre pour la rencontre “Les CEC s’expliquent”.

Passez en janvier et février 2008 dans la salle d’attente du fond du logement à Namur, ils y seront aussi !

Vous souhaitez aussi les exposer? Prenez contact avec LST, nos mandalas ont des fourmis dans les jambes!

Contact : Cécile Parent

## Petites nouvelles

A Andenne

NAISSANCE

Nathalie Colinet et André Denis ainsi que les enfants : Thiefaïne, Thifaine et Thorgal sont heureux d’accueillir dans la famille le petit Thoth qui est né le 26 septembre 2007 à 9h05 et qui pesait 3.345 Kg.

Nous leur souhaitons à tous beaucoup de joie et de bonheur.

### “LA MAIN DANS LA MAIN”

le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d’Andenne :  
l’équipe d’Actualités Andennaises,  
de Ciney-Marche :  
Fabien  
de Namur :  
Andrée, Amandine, Cécile, Philippe et  
l’équipe de rédaction et d’envoi.

#### Abonnement :

Abonnement de soutien  
fixé à 15 Euros/an  
Cpte : 001-1237833-92  
Luttes-Solidarités-Travail  
64, rue Pépin  
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euros sont  
déductibles des impôts via  
le compte suivant  
pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à :  
CARITAS SECOURS francophone  
délégation de NAMUR-LUXEMBOURG

Pour **NAMUR** :

mention : projet n° 05/65 (LST)

Pour **ANDENNE** :

mention : projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne :

L.S.T. Andenne asbl

Luttes-Solidarités-Travail Andenne  
Rue d’Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE  
Tél. : 085/84.48.22

andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :

L.S.T. Ciney-Marche asbl

Chemin de Forbot de Jannée 13A  
5590 Pessoux  
Tél. : 0479/289057

ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :

L.S.T. asbl

Luttes-Solidarités-Travail  
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR  
Tél. : 081/22.15.12

namur@mouvement-LST.org

A Tubize :

Claire et Jean-François Funck  
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal  
Tél. : 067/64.89.65

tubize@mouvement-LST.org

#### Chers lecteurs

**N’hésitez pas à nous contacter...**

**Nous attendons vos articles,  
vos remarques,  
un petit coup de fil...**

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien

de la Communauté française (Ministère  
de la Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne (direction générale  
de l’économie et de l’emploi)

**Bonne lecture**